

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 13 et 20 JUIN 2021

### COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

→ **Formulaire de candidature à remplir par chaque membre du binôme.**

**Chaque formulaire doit être signé des deux membres du binôme, et accompagné des pièces justificatives.**

**Formulaire Cerfa N° *cerfa 15244\*02* daté et signé (original)**

→ **Formulaire d'acceptation de votre remplaçant**

**Chaque formulaire doit être signé par le remplaçant qui rédigera la mention manuscrite obligatoire, et accompagné des pièces justificatives.**

**Formulaire Cerfa n°15245\*02 daté et signé après la mention manuscrite (original)**

→ **Justificatif d'identité avec photographie en cours de validité (copie pour les 2 candidats et les 2 remplaçants)**

→ **Document(s)**

■ Pour apporter la preuve de votre qualité d'électeur :

– soit une **attestation d'inscription sur une liste électorale** comportant vos noms, prénoms, domicile ou résidence et date et lieu de naissance, délivrée par le maire de la commune d'inscription dans les trente jours précédant le dépôt de la candidature, ou téléchargée sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE> ;

– soit une copie de la décision de justice ordonnant votre inscription sur la liste électorale de cette commune (l'original doit être présenté lors du dépôt du dossier) ;

– soit votre carte nationale d'identité ou votre passeport en cours de validité ou un certificat de nationalité pour prouver votre nationalité et un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois pour établir que vous disposez de vos droits civils et politiques.

■ Si vous n'êtes pas domicilié dans le département, ou si les pièces mentionnées ci-dessus n'établissent pas votre domicile dans le département vous devez fournir, pour établir votre attache avec le département :

– soit un avis d'imposition ou un extrait de rôle, délivré par la direction départementale des finances publiques, qui établit que vous êtes inscrit

personnellement au rôle des contributions directes d'une commune du département au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'élection ;

– soit une copie d'un acte notarié établissant que vous êtes devenu, dans l'année précédant celle de l'élection, propriétaire d'un immeuble dans le département ou d'un acte (notarié ou sous-seing privé) enregistré au cours de la même année établissant que vous êtes devenu locataire d'un immeuble d'habitation dans le département ;

– soit une attestation notariée établissant que vous êtes devenu propriétaire par voie successorale d'une propriété foncière dans le département depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'élection ;

– soit une attestation du directeur départemental des finances publiques établissant, au vu notamment des rôles de l'année précédant celle de l'élection et des éléments que vous produisez, et sous réserve d'une modification de votre situation dont l'autorité compétente n'aurait pas eu connaissance, que vous justifiez devoir être inscrit au rôle des contributions directes dans le département au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'élection.

■ La preuve de la **désignation d'un mandataire financier** par le binôme de candidats :

– soit, si une personne physique est désignée comme mandataire financier, le récépissé de déclaration établi selon les modalités prévues à l'article R. 39-1-A du code électoral ou les pièces prévues aux 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> du même article ;  
(copie du récépissé délivré par la préfecture en amont de la période de prise de candidatures)

– soit, si une association de financement électorale a été désignée comme mandataire financier, le récépissé prévu à l'article 5 du décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ou les pièces prévues par ce décret.  
(copie du récépissé délivré par la préfecture en amont de la période de prise de candidatures)

Ces documents peuvent être remis en un seul exemplaire commun aux deux candidats du binôme.

Tous les documents sont accessibles sur le site internet de la préfecture

<https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-elections/Elections-politiques/Elections-departementales-2021>

rubrique candidature et/ou mandataire financier

# Plan d'accès au lieu de dépôt des déclarations de candidature

